

**ISEG Group – ISERAM  
Colloque international**

**Appel à communications**

**Le désordre : une vertu créatrice ?**

L'entreprise du XXI<sup>e</sup> siècle repose sur de nouveaux fondamentaux. Elle apparaît porteuse de germes de désordre qui pourraient bien remettre en cause les routines organisationnelles et la vision du monde, héritées du siècle précédent. À sa décharge, il faut souligner qu'elle est entrée dans le nouveau siècle en ayant à gérer une situation paradoxale. Alors que la révolution numérique l'avait dotée de capacités exceptionnelles de traitement de l'information, et que le tournant managérial lui avait enseigné les mérites du projet, du matriciel, du tableau de bord prospectif, du 360°, du leadership, etc., elle se retrouve désormais à l'intérieur d'une situation de crise, facteur d'anomie, où la perte de références se conjugue à l'épuisement des solutions héritées des modèles de gouvernance du siècle passé. Elle subit les conditions d'un environnement peu familier aux effets multiples, issu d'une crise mondiale qui affaiblit et divise les États, menace d'éclatement le système bancaire, et surtout, tend à remettre en cause les grands équilibres et compromis sociaux du siècle passé. Dans le même temps, l'entreprise ne fait pas que subir, elle peut construire un nouvel environnement, à l'image des modèles d'affaires mis en œuvre par *Apple, Amazon, Free, Sarenza, etc.* Dans ces conditions, certains débats perdent du sens, comme celui sur l'entreprise et la mondialisation. La mondialisation ne constitue plus l'opportunité à saisir absolument, ou bien, à l'inverse, la contrainte radicalement infranchissable, elle joue d'abord le rôle d'un dispositif aléatoire ou continu de transmission des fluctuations, qui accélère et amplifie la diffusion des effets anoniques de la crise avec lesquels l'entreprise doit en permanence composer.

Si certains débats perdent du sens, d'autres gagnent en pertinence, en explorant des questions que les rationalités procédurales des entrepreneurs du nouveau siècle font émerger, lorsque les impératifs d'agilité et de résilience face à la crise exigent d'explorer des formes d'organisation originales et des stratégies inédites. De nombreux phénomènes se combinent pour ouvrir une telle perspective. En témoignent notamment l'expansion irrésistible des réseaux sociaux, remettant en cause les liens verticaux classiques, tant à l'intérieur des organisations que dans la société ; le développement continu de technologies qui confèrent du pouvoir à des unités de plus en plus décentralisées, s'affranchissant des frontières nationales ; la réévaluation du périmètre traditionnel des entreprises et de leurs stratégies d'innovation et de financement ; ou encore, la transformation du rôle de l'État, qui se veut de plus en plus un « État-stratège », cherchant à créer des procédures nouvelles pour compenser la réduction du pouvoir de régulation et de stabilisation des instruments macro-économiques classiques. La conjugaison de ces phénomènes conduit à l'émergence d'organisations et au développement de comportements qui s'écartent des sentiers battus, dérogent aux règles établies et acceptées antérieurement par le plus grand nombre, et pourraient bien dessiner les orientations possibles du paradigme entrepreneurial du nouveau siècle.

Ces organisations, ces comportements, constitués de manière intentionnelle, en s'écartant des normes sociales et des routines organisationnelles, éclairent les angles morts de la régulation, de la délibération et de la prise de décision. À ce titre, ces phénomènes interpellent les pouvoirs publics, les entreprises, les chercheurs et de nombreux acteurs de la société civile. Faut-il s'en défier, comme les ferments d'une remise en cause de la stabilité et de la pérennité de l'ordre social et de l'économie d'entreprise, et face à l'anomie léguée par la crise, tenter de renforcer le respect de la règle comme fondement de la régulation et de l'équilibre ? À cette vision d'un environnement normatif et

prescriptif, n'est-il pas opportun au contraire d'opposer la pertinence des enseignements d'un Joseph Schumpeter, pour qui l'innovation technique, économique et sociale ne pouvait surgir que d'une « destruction créatrice », où le nouveau devait transgresser les règles de l'ancien pour parvenir à éclore ? Ou encore, saisir les phénomènes concernés comme des instruments de résilience sociale ou organisationnelle au sens de Karl Weick et/ou des tenants de l'écologie des populations ? Les termes du débat semblent bien apparaître comme une relation entre fermeture et ouverture du système de représentations, répondant elle-même à une dialectique de l'ordre et du désordre.

Ces réflexions conduisent à de nouveaux champs d'investigation. Elles concernent, par exemple, la nature de la rationalité qui conduit à la prise de décision ; et où la transgression des normes, mais aussi l'erreur et l'échec deviennent des situations procédurales à l'intérieur desquelles s'initient en négatif de nouvelles formes d'apprentissage. Elles s'inscrivent aussi au cœur des conditions de création et de diffusion de l'innovation, où les avantages de l'ouverture apparaissent bien supérieurs aux risques liés à la propriété intellectuelle, comme le montrent les travaux sur l'*open innovation*. Elles intéressent également les nouveaux comportements qui remettent en cause les statuts classiques du producteur et du consommateur, à l'image de l'intervention de l'amateur (*pro-am*) dans une économie de la contribution qui met en valeur l'expertise du consommateur pour en faire un co-producteur de biens, de services et de signifiants collectifs. En témoignent les fonctions du patient-expert, du « lanceur d'alertes », de l'entrepreneur de l'économie sociale, ou encore, des artisans du micro-crédit et des monnaies locales. Un autre champ d'investigation de cette dialectique entre ordre et désordre est constitué par les créations d'activités dont s'accompagnent les opportunités de la décentralisation de l'État, et qui peuvent se traduire par deux phénomènes contradictoires : d'un côté, d'importants effets de concurrence et d'éviction entre territoires, en complète contradiction avec la rationalité d'un schéma national d'aménagement harmonisé ; de l'autre, la mise en valeur d'avantages comparatifs, facteurs de différenciation, qui contribuent à consolider l'ancrage territorial des entreprises sur des secteurs spécifiques, avec une forte complémentarité des rôles entre entrepreneurs et collectivités pour assurer l'organisation de l'activité.

Ce colloque se donne pour objet de reprendre la question du désordre comme une vertu créatrice de l'entreprise du XXI<sup>e</sup> siècle. La problématique est par nature multidimensionnelle. Elle se situe au carrefour de plusieurs disciplines, notamment les sciences économiques, les sciences de gestion, la sociologie, les sciences juridiques et les sciences politiques. De même, différents champs d'investigation pourront être explorés, et la liste proposée ici n'est nullement limitative.

### **Axe 1 – La primauté de la règle**

- Le désordre, comme affectant les normes établies, dans l'entreprise, dans l'économie et la société
- Le désordre, comme source d'asymétrie d'information, de fausse information ou de manipulation d'information (clients/consommateurs, concurrents, fournisseurs, organismes de régulation, etc.)
- Le désordre, comme conduisant à des comportements de non-respect des lois (contre-façon, malversation, piratage, propriété intellectuelle, trafic d'influence, etc.)
- Le désordre, comme source d'activités illégales, criminelles
- Le désordre, comme source de pressions politiques (lobbying par exemple)
- Le désordre, comme source de mauvaise gouvernance
- Le désordre, comme source d'inéquité dans l'entreprise

## **Axe 2 – L'exigence de désordre**

- Le désordre, comme fondement de l'économie entrepreneuriale (nouveaux *business models*, nouvelles activités et/ou niches, nouvelles approches marketing, etc.)
- Le désordre, comme source de changements stratégiques
- Le désordre, comme source d'innovation organisationnelle
- Le désordre, comme source d'innovation managériale (acceptation de l'erreur, de l'échec, de la transgression des règles, de la co-production des normes, etc.)
- Le désordre, comme source d'innovation sociale, dans les comportements des acteurs : pro-ams, contributeurs, patients-experts, lanceurs d'alertes, entrepreneurs de l'économie sociale, nouveaux consommateurs, etc.
- Le désordre, comme source de pouvoirs horizontaux (réseaux sociaux, internes et externes)
- Le désordre, comme association de la société civile à la prise de décision (populations locales, ONG, économistes atterrés, rebelles du marché)
- Le désordre, comme source d'innovations financières
- Le désordre, comme source d'innovation monétaire : monnaies parallèles, monnaies locales, micro-crédit, crédit municipal

## **Axe 3 – La règle et le désordre, une réconciliation envisageable ?**

- Réseaux d'entrepreneurs, création d'activité et territoires
- Le rôle des territoires dans la constitution de pôles d'innovation
- Les conditions contrastées de l'ancrage territorial des firmes
- Les industries de territoire, services collectifs et industries créatives
- Les partenaires sociaux, les ressources humaines et les conditions du consensus dans l'entreprise
- Le rôle du management interculturel, comme médiation entre les objectifs économiques de l'entreprise et la complexité des milieux d'affaires à l'étranger
- La politique financière de l'entreprise face à l'instabilité des marchés : contraintes de financement et exigences de valorisation des actifs
- L'économie sociale et solidaire, entre marché et bien collectif
- Le rôle des monnaies parallèles et des financements parallèles
- L'économie informelle, au Sud et au Nord
- Les *business cycles*, depuis Schumpeter

## **Comité scientifique**

Boualem Aliouat, Université de Nice

Alain Amintas, Université de Rennes 2, CIAPHS

Gilles Antier, IAURIF et IEP de Rennes

Olivier Babeau, Université Paris 8

Amina Bécheur, Université de Marne-la-Vallée

Danielle Benezech, Université de Rennes 1, CREM

Faouzi Bensebaa, Université Paris 8, ISEG Group

Philippe Béraud, Télécom Bretagne et CIAPHS, Université de Rennes 2

Annie Blandin, Télécom Bretagne et CEDRE/IODE, Université de Rennes 1

Rolande Borrelly, Université de Grenoble 3, ISMEA

Michel Capron, Université Paris-Est-Créteil

Didier Chabaud, Université d'Avignon

Viviane du Castel, ISEG Group

Franck Cormerais, Université de Bordeaux 3, MICA

Pablo Diaz, Institut d'Etudes Politiques de Rennes, CIAPHS, ISMEA

Pierre Guidicelli, Université Paris 1

Marc Humbert, Université de Rennes 1, CIAPHS

Thierry Isckia, Télécom Paris

Adrienne Jablanczy, ISEG Group

Joan Le Goff, Université de Tours

Laurent Loty, CNRS

Ababacar Mbengue, Université de Reims

Karim Messeghem, Université de Montpellier

Pierre Musso, Télécom Paristech et Université de Rennes 2

Jean-Louis Perrault, Université de Rennes 1, CIAPHS, ISMEA

Yvon Pesqueux, CNAM Paris

José Filipe Pinto, Université Lusophone de Lisbonne

Pierre Salama, Université de Paris XIII

Ali Smida, Université Paris 13

Adelino Torres, Université Technique de Lisbonne

## **Comité d'organisation**

Faouzi Bensebaa, Philippe Béraud, Viviane du Castel, Adrienne Jablanczy.

Les projets de communication de deux pages maximum, bibliographie comprise, devront être envoyés avant le 30 novembre 2012 au secrétariat du colloque : [viviane.du-castel-suel@iseg.fr](mailto:viviane.du-castel-suel@iseg.fr) La réponse du comité scientifique parviendra aux auteurs au plus tard le 20 décembre 2012.

Le colloque se déroulera à la Maison de l'Europe, à Paris, le jeudi 11 avril 2013. Ce colloque bénéficie de la collaboration du CIAPHS, laboratoire de recherche de l'Université de Rennes2, et de l'ISMEA, Fondation François Perroux.